

## **Le projet technologique accompagné en STL biotechnologies - 31 mars 2020**

Le projet technologique accompagné est avant tout un outil de formation des élèves qui permet de développer différentes compétences recensées dans les grilles d'évaluation de la conduite, du rapport et de la soutenance, dont en particulier des compétences de recherche d'informations, de planification, d'analyse, de synthèse et de communication. Ces dernières peuvent être travaillées lors de la mise en œuvre de la continuité des enseignements à distance, rendue nécessaire par l'épidémie due au coronavirus SARS-CoV2. La mise en œuvre expérimentale, si elle n'a pu être effectuée avant le 14 mars, n'est en revanche plus envisageable lorsque les établissements seront à nouveau ouverts.

La priorité est donc d'accompagner les élèves dans le déroulement et la valorisation de leur projet, en privilégiant l'analyse, la synthèse et la formalisation des réalisations déjà menées à ce jour :

- recherche documentaire,
- construction de la problématique,
- élaboration de protocoles pour répondre aux hypothèses formulées ou répondre à une problématique de production,
- organisation spatio-temporelle prévue ou effectuée pour la mise en œuvre expérimentale collective,
- analyse des résultats expérimentaux obtenus, des productions ou bien lorsque cette mise en œuvre expérimentale n'a pu avoir lieu, présentation et argumentation des résultats potentiels dans les différents cas de figure envisagés par l'hypothèse.

Cette période de confinement est un temps qui peut être mis à profit par la réalisation de supports de communication écrite en particulier avec un accompagnement à distance par les enseignants, afin de développer compétences de communication visées par la formation.

La concertation entre élèves d'un groupe projet, voire entre deux groupes projet, est alors encouragée et peut permettre d'avancer la réflexion sur la réponse à la problématique et d'avancer la rédaction du rapport.

La date de remise des rapports pourra être retardée pour certaines académies en fonction des dates prévues au départ et de la date de réouverture des établissements. Les rapports pourront être remis à distance par mail ou via l'ENT, par un envoi au DDF ou au coordonnateur de l'établissement du candidat pour diffusion dématérialisée aux évaluateurs, comme cela se fait déjà dans certaines académies. Les DEC peuvent également décider d'attendre la réouverture des établissements pour permettre aux élèves de remettre ce document. Enfin, compte tenu de la situation de crise sanitaire et du confinement, un rapport manuscrit sera exceptionnellement accepté cette année.

De plus, en vue de l'évaluation du projet, les enseignants peuvent continuer à relever les indices pour l'évaluation de la conduite de projet. Il est prévu de prendre en compte lors de l'évaluation de la conduite de projet le cas de figure où les élèves n'ont pas pu mener à terme la mise en œuvre expérimentale du projet, afin qu'ils n'en soient pas pénalisés.

Il est essentiel de rassurer les élèves qui sont dans ce cas de figure.